

# ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

## Conseil d'établissement 2020-2021

### Réunion extraordinaire du Conseil d'établissement

LIEU : Virtuel

DATE : Le mardi 27 avril 2021

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Ouverture de la séance : 19:07

Étaient présents :

Claudie Lévesque, présidente, parent du primaire, substitut au Comité de parents CSSDM

Louis-Antoine Blais-Morin, vice-président, parent du primaire

Émilie Bélanger-Simard, parent du primaire

Pascal Cyr, parent du primaire

Geneviève Emond, parent du secondaire

Catherine Couture (substitut), parent du primaire

Samia Bejaoui, parent du secondaire

[Alexandra Latour, parent du primaire ou secondaire.](#)

[Julie Mantovani, parent du primaire ou secondaire.](#)

Véronique Fournier, enseignante du primaire

Danya Vidal, enseignante du primaire

Soledad Neira, psychoéducatrice, primaire et secondaire

Lily Beaudoin, élève, membre du conseil-étudiant EIMS

Zoé Bellemare-Alford, élève, membre du conseil-étudiant EIMS

Luc Claude, Directeur

Nadia Gray, Directrice adjointe, primaire

Chantal Laurin, Directrice adjointe, secondaire

Quorum atteint.

### 2. Mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Annuler le point 4 : période réservée au public car c'est une rencontre extraordinaire.
- Mme Bélager propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Mme Bejaoui appuie la proposition. Adoptée à l'unanimité.

### 4. Confirmation de l'absence de conflit d'intérêt

- Aucun conflit d'intérêt.

### 5. Conseil étudiant

### **Code de vie au primaire :**

- Mr Luc explique qu'il s'agit d'un ancien format différent de celui du secondaire et que l'année prochaine ça va prendre le nouveau look selon le canevas CSSDM.
- Aucun changement majeur par rapport à celui de l'année dernière sauf l'appellation CSSDM.
- Le code de vie a été présenté à l'équipe école avant d'être soumis au CE.
- Personne ne demande le vote. Adopté à l'unanimité.

### **Code de vie au secondaire :**

- Nouveau canevas axé sur le comportement. Plus au goût du jour selon M. Claude.
- Mme Chantal ajoute que tout ce qui est dedans est aménagé à l'image de l'ÉIMS suite au travail d'une équipe multi formée par les gens de l'école.
- Lili dit que le conseil étudiant désire rouvrir la discussion concernant la longueur de la jupe mais n'exige pas des changements pour l'année prochaine. La demande c'est d'éliminer le flou et de définir la longueur en unité de mesure universelle. Le conseil étudiant a remis une lettre à la direction à ce sujet. Mme Lévesque invite Lili à soumettre cette lettre au Ce aussi pour la traçabilité et ainsi démarrer les discussions.
- Mme Émond souligne l'importance d'appliquer l'équité fille/garçon concernant la longueur de la jupe et du short.
- M. Luc explique qu'il s'agit d'un outil de gestion et définir une longueur en mesure universelle compliquera l'application car les jeunes ont des carrures différentes.
- Code de vie pas claire selon Zoé.
- M. Blais-Morin questionne les deux étudiantes concernant la démarche du conseil étudiant avant et pendant la rédaction de la lettre.
- Mme Couture explique que le flou dans la définition de la longueur de la jupe permet la discrétion et définir une longueur fixe pourrait être désavantageux pour certaines étudiantes.
- Lili répond à la question de M. Blais-Morin :
  - En premier, les élèves du conseil représentants de chaque niveau.
  - Ensuite, ils sont allés chercher de l'aide de la part des professeurs.
  - Enfin, un retour a été fait vers les élèves.
- Lili ajoute qu'il y a un problème dans l'application du règlement : un élève peut se faire renvoyer à la maison après la troisième période parce que les professeurs ont des opinions différentes par rapport à l'interprétation du règlement.
- Mme Chantal demande d'orienter les efforts vers les vrais problèmes car ça arrive plus souvent de renvoyer des élèves pour la non-conformité de leur tenue à l'absence de logo que pour des jupes courtes. Ainsi les cas rares ou des filles sont renvoyées, c'est pour des cas très exagérés ou la jupe est au ras des fesses.
- Mme Bellemare évoque le fait que plusieurs filles choisissent de ne pas porter la jupe pour éviter le trouble du fait qu'elles n'ont pas beaucoup de choix.
- Mme Lévesque rappelle l'historique de la décision de ne pas obliger les étudiants à acheter les bas du fournisseur retenu et de pouvoir acheter les bas dans n'importe quel à condition qu'il soit conforme aux exigences de couleur (noir), d'aspect sans logo et de longueur.
- Mme Lévesque demande l'adoption du code de vie du secondaire tel que présenté.
- Mme Bélanger propose l'adoption appuyées par M. Cyr.

### **6. Levée de la séance 19h43.**